

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le samedi 29 mars 2014 à 11H00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Election du Maire et des Adjointes
- Questions diverses

Fait à Beaumont sur Lèze, le 24 mars 2014
Le Maire

Date de convocation : 24/03/2014

Date d'affichage : 24/03/2014

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 29 MARS 2014**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT S/LEZE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis le vingt neuf mars à onze heures dans la salle des Arcades sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121.10 et L 2122.8 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM DELPECH, BASTIEN, BAYONI, BLANCHOT, CALMES, ESPITALIER, GUILLEM, TURCK, BOUYSSON, ARCAS, RENAC, Mmes BOSSIS, HETREUX, LACOMBE, LUNAL, MIALONIER, PAREDE, MASANGU LUKAKA, DRU

Absents : Mme GRAINE a donné procuration à M. ESPITALIER

Secrétaire de séance : Mme HETREUX Véronique

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur René DELPECH, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer, dans leurs fonctions de conseillers municipaux,

Mesdames

- BOSSIS Catherine
- DINCE MASANGU Audrey
- DRU Christelle
- GRAINE Agnès
- HETREUX Véronique
- LACOMBE Sandra
- LUNAL Corinne
- MIALONIER Anne
- PAREDE Dominique

et Messieurs

- ARCAS Fabrice
- BASTIEN Jean-Loup
- BAYONI Pascal
- BLANCHOT Dominique
- BOUYSSON Julien
- CALMES Nicolas
- ESPITALIER Guy
- GUILLEM Pierre
- RENAC Jean-François
- TURCK Arnaud

Monsieur BASTIEN Jean-Loup, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme HETREUX Véronique.

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122.4 et L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à désigner deux assesseurs : Mme LUNAL Corinne et M. TURCK Arnaud.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire (bulletins blancs)	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue :	15

Monsieur **BAYONI Pascal** ayant obtenu la majorité absolue (par 15 voix contre 4 pour ARCAS Fabrice) a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Sous la présidence de M. BAYONI Pascal, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées (la liste de M. ARCAS et la liste de M. BLANCHOT). Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
A déduire (bulletins blancs)	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue :	15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. BLANCHOT (par 15 voix contre 4).

Ils ont pris rang de la façon suivante :

1^{er} adjoint : BLANCHOT Dominique

2^{ème} adjoint : HETREUX Véronique

3^{ème} adjoint : BASTIEN Jean-Loup

4^{ème} adjoint : LUNAL Corinne.

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 11H30.

Délibération n°	Objet :
14-2/1	Élection du Maire et des Adjoints

BAYONI Pascal :

BLANCHOT Dominique :

HETREUX Véronique :

BASTIEN Jean-Loup :

LUNAL Corinne :

BOSSIS Catherine :

CALMES : Nicolas :

ESPITALIER Guy :

GUILLEM Pierre :

LACOMBE Sandra :

MIALONIER Anne :

PAREDE Dominique :

TURCK Arnaud :

BOUYSSON Julien :

ARCAS Fabrice :

RENAC Jean-François :

DINCE MASANGU Audrey :

DRU Christelle :

GRAINE Agnès qui a donné procuration à ESPITALIER Guy :